



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 16 novembre 2023

Procès-Verbal

Etaient présents : Géraud de Sabran-Pontevès, Rossoline Adrian, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mylène Garcin, Christian Sola, Denis Verkin, Juliet Schlunke, Christian Gros, Martine Clément,

Excusés : Gilles Pons (pouvoir à Géraud de Sabran-Pontevès), Thierry Florès (pouvoir à Claudine Amourdedieu-Ollier), Sophie Allemand, Maria Isabel Marincola, Mickaël Cavalier,

Secrétaire : Rossoline Adrian.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Décision	Date
Sun Concept Méditerranée (FIORITO)	692 Chemin de Colongue	Déclaration préalable	Pose panneaux photovoltaïques	Favorable	20/10/2023
BONO Loïc	398 RD 135	Déclaration préalable	Installation piscine	Favorable	25/10/2023
CARPI Guy	545 Chemin de Praderet	Déclaration préalable	Création piscine + abri bois	Favorable	25/10/2023
Mairie Ansois	19 place de la vieille fontaine	Déclaration préalable	Création d'une ouverture + installation store	Favorable	25/10/2023
SAFER PACA	La Plane	Déclaration préalable	Division foncière	Favorable	26/10/2023
AVISUN (DURAND)	735 Chemin de Praderet	Déclaration préalable	Pose panneaux photovoltaïques	Favorable	08/11/2023
TOUILLET Sandrine	971 B Chemin de Praderet	Déclaration préalable	Pose panneaux photovoltaïques	Favorable	08/11/2023
BANON / SELIMANE	Chemin de Praderet	Permis de construire	Modifications PC 2022 : implantation, toiture pool house, ouvertures et création de brise-soleil	Favorable	08/11/2023
RAVEL Pierre	Chemin du Bosquet	Déclaration préalable	Insolation par l'extérieur	Favorable	09/11/2023
ROCHE Roland	Chemin de Praderet	Déclaration préalable	Création piscine	Favorable	09/11/2023
HARRISON Paul	Chemin du Bosquet	Déclaration préalable	Agrandissement d'ouvertures	Favorable	09/11/2023

III. PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE : Confirmation du classement d'Ansois

Monsieur le Maire rappelle que la commune est classée parmi les Plus beaux Villages de France depuis le 05 juin 1999. Ce classement a été maintenu suite à la réunion de la commission Qualité du 08 juin 2013.

Une nouvelle expertise a eu lieu le 09 août 2023 ; la commission Qualité et Labellisation a confirmé le classement lors de ses rencontres des 22 et 23 septembre 2023.

Dans ce cadre, il est demandé à la commune de prendre connaissance des statuts, de la charte Qualité patrimoniale et environnementale et du courrier d'accompagnement transmis suite à la réexpertise.

Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser, compte tenu du renouvellement du classement, à signer l'adhésion à la charte Qualité patrimoniale et environnementale.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. FINANCES : Actualisation du montant du colis de Noël pour le 3ème âge

Chaque année au mois de décembre, la commune octroie aux personnes âgées un « colis de Noël ». Il est attribué aux habitants d'Ansouis âgé de plus de 70 ans. Le retrait s'effectue en mairie. Les colis non retirés seront donnés à l'association « Les restos du cœur »

Il est proposé d'augmenter le montant alloué par la commune pour le colis des anciens dont la valeur ne pourra excéder 40 € pour une personne seule et 62 € pour les couples.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. FINANCES : Décision modificative n°6 pour virement de crédits

L'objet de la décision modificative n°6 est de demander au conseil municipal de se prononcer sur les virements de crédits suivants, en section d'investissement, d'un montant total de 161 000,00 €.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 16 1641 OPFI	136 000,00		Remb. anticipé crédit
D I 20 2031 90 Halle Plein Vent		136 000,00	
D I 21 2151 12	25 000,00		Vainie
D I 21 2152 88 lot. Saulin		15 000,00	
D I 21 2152 89 Pkg rue de France		10 000,00	

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VI. FINANCES : Subvention exceptionnelle à la bibliothèque « Mille Feuilles »

L'association « Mille feuilles » organise de nombreuses manifestations pour animer la vie de la commune tout au long de l'année. La subvention 2023 à cette association avait été calculée sur la base d'une programmation qui n'était pas définitive lors du vote du budget. Or diverses manifestations complémentaires ont été organisées par cette association au cours de l'année. Par ailleurs, une somme non affectée de 2 019,35 € a été provisionnée au chapitre 65748 «subventions aux associations» du budget 2023. Il est proposé de verser à l'association « Mille feuilles » une somme complémentaire de 1339,00 € au titre de l'année 2023.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VII. RESSOURCES HUMAINES : Ouverture d'un emploi à temps partiel, filière culturelle

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé de créer un emploi d'agent de bibliothèque à temps non complet (17/35ème) à compter du 01 mars 2024 pour accueillir le public, entretenir les collections, contrôler la qualité de la conservation, gérer les opérations de prêt et de retour, inscrire les usagers, participer à l'acquisition et à la promotion des collections, ... Le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 31 août 2023 doit être modifié.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VIII. CESSIONS :

Cession d'une partie (environ 200m²) de la parcelle E 359 (jardin du musée extraordinaire)

Monsieur le Maire évoque le projet et rappelle qu'il sera nécessaire, au préalable de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement d'une partie du domaine public. La surface exacte est à établir avec un géomètre qui doit définir la partie affectée à la voirie et celle qui fera l'objet de la cession. Les plans sont en préparation. Les locataires sont informés et peuvent se positionner pour acquérir la parcelle vendue. Ils seront prioritaires.

Les élus se prononcent pour une approbation de principe. Le dossier complet sera présenté lors d'une prochaine séance.

Cession d'une partie (100m²) de la parcelle D78 lieu-dit Le collet blanc

Monsieur le Maire présente la proposition de la société ONTOWER France, locataire de la partie de parcelle qui abrite l'antenne de radiocommunication.

A l'unanimité les élus se prononcent contre la cession de cette parcelle à la société ONTOWER.

Cession de la salle des expositions rue du petit portail

Le dossier n'est pas suffisamment avancé, il sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que les cessions envisagées permettront d'alimenter la part communale obligatoire des emprunts pour réaliser des investissements

DECISION DU MAIRE

23.10 Acceptation d'une indemnité de sinistre de GROUPAMA d'un montant de 54,64 € suite à vandalisme sur la borne Grande rue

23.11 Acceptation d'une indemnité de sinistre de GROUPAMA d'un montant de 3 202,63 € suite à dégât des eaux dans le local au fond de la salle du conseil

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de l'église Saint Martin

Monsieur le Maire rappelle que la toiture de l'église, qui a été réhabilitée il y a une vingtaine d'années a fait l'objet d'une récente analyse dont le compte rendu doit être transmis prochainement en mairie.

En ce qui concerne les travaux de remise en état du mobilier, les contrats d'études sont signés et les accords de subventions ont été notifiés. Les travaux doivent débiter en 2024.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Gilles Pons a participé à une rencontre avec le Syndicat d'Electrification Vauclusien qui va équiper en lampe à « led » les rues du village qui ne le sont pas encore. Il est proposé d'installer des variateurs d'intensité ou à la détection de présence, mais cette option coûte plus cher.

Monsieur le Maire précise que la commune a refusé d'éteindre complètement les rues du village la nuit, cela s'avère trop dangereux pour la circulation piétonne ou automobile mais la diminution de l'intensité lumineuse est une bonne alternative.

Un cheminement piéton est envisagé sur le parking Coignet avec l'installation de lampes solaires.

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier revient sur la fête d'inauguration du parc du Coignet le 14 octobre. Les enfants se sont beaucoup amusé, il faisait beau temps, la fête était une belle réussite.

Les animations pour les enfants : chevaux de débordage et cirque ont beaucoup plu.

Monsieur le Maire évoque la marche du 12 novembre contre l'antisémitisme à laquelle il a participé à Avignon qui rassemblait environ 400 personnes. Peu d'élus du département étaient présents mais beaucoup de forces de l'ordre.

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier a participé, le 13 novembre, en compagnie de Monsieur Denis Verkin à une journée d'information de la Région à Marseille sur la sécurité. Cette journée s'est avérée décevante. Cependant, le déblocage de subventions pour l'équipement des communes en caméras de vidéosurveillance a été annoncé.

Monsieur le Maire dit qu'une demande a déjà été sollicitées de la part de la mairie pour les caméras qui vont être installées sur le parking Coignet.

D'autres caméras sont nécessaires : école, église,un dossier doit être déposé en préfecture.

Monsieur Christian Sola revient sur la présence du Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) lors de l'inauguration du parc du Coignet afin de recruter de nouveaux bénévoles.

Monsieur Christian Gros fait le point sur la manifestation des « fruitanilles », qui s'est tenue le 11 novembre. Cette manifestation a attiré beaucoup de monde, des exposants de qualité et le concours de confiture a été une réussite.

L'association Libellules et Coccinelles a, à cette occasion, fêté sa 1ère année d'existence et accueilli de nouveaux adhérents.

Madame Martine Clément regrette que le concours de confitures n'ait pas été réservé à des fruits locaux.

Monsieur Christian Gros s'engage à faire remonter cette sollicitation à la présidente de l'association.

Puis, il rappelle que la pièce de théâtre « Poilus show » sera présentée gratuitement par la compagnie La Naïve, le 17 novembre, à 19h00, à la salle des associations. Un spectacle pour les enfants de l'école sera présenté, le même jour, à 14h00.

Madame Martine Clément a participé, le 15 novembre, à Cadenet à une conférence sur les produits agricoles nourriciers par un écrivain qui rappelle la nécessité de consommer local, notamment dans les écoles ce qui pose des difficultés par exemple quand la loi impose aux cantines l'achat des œufs en poudre. Plusieurs intervenants se sont succédés. La SAFER explique œuvrer pour conserver les terres agricoles et ne pas les vendre à l'étranger.

Le repas végétarien, proposé à cette occasion, était préparé par Madame Sonia Sammut, cheffe du restaurant gastronomique étoilé La Fenière, uniquement avec des légumes provenant d'un rayon de 50 km.

Même si la consommation locale semble indispensable, l'ensemble des élus déplore le prix des produits locaux.

Monsieur Denis Verkin a participé, le 10 octobre, à Montoux à une information sur les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'une organisation théorique des communes pour répondre à tous les risques majeurs qui peuvent subvenir sur leur territoire qu'il faut écrire. Il est ensuite indispensable de mettre en place une préparation concrète afin de savoir précisément comment réagir en cas d'urgence.

Les participants ont été destinataires d'une trame très détaillée transmise par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) basé à Grenoble qui a développé des classeurs avec des fiches pratiques à adapter, actualiser, compléter. C'est un document interne à la commune. Il propose d'organiser un exercice de simulation de situation de crise entre élus et en souligne l'importance.

Madame Mylène Garcin a assisté le 12 octobre au conseil communautaire de COTELUB, le prochain aura lieu le 14 décembre à Ansouis.

Monsieur le Maire explique qu'il suit avec assiduité les réunions sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui constitue un enjeu important pour l'avenir de la commune.

Puis, il rend compte du dossier présenté par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) qui a recensé l'état du parc immobilier du centre du village dans le cadre de l'accompagnement des communes dans les projets de revitalisation du territoire (opération « Petites villes de demain ») porté par la communauté de communes (COTELUB).

Madame Rosseline Adrian a suivi, le 07 novembre la réunion du groupe de travail sur les biodéchets de COTELUB à La Tour d'Aigues. L'opération « composteurs » a été lancée depuis un an, un bilan de leur fonctionnalité a été présenté. Les objectifs n'ont pas été atteints. Seuls 35% des composteurs mis gratuitement à la disposition des habitants ont été distribués. Une nouvelle campagne d'information est à venir notamment auprès des enfants des écoles.

COTELUB estime néanmoins que 12 tonnes de biodéchets ont été « économisés » cette année grâce au compostage individuel.

A Ansouis un composteur collectif a été installé pour la cantine depuis le début de l'année scolaire et fonctionne bien. Actuellement, COTELUB teste le broyage de branches pour les particuliers avec un broyeur qui tourne dans les villages, utilisé par du personnel compétent et où les particuliers peuvent récupérer le broyat.

Monsieur le Maire a fait la demande auprès de COTELUB afin que le broyeur puisse venir à la disposition des habitants d'Ansouis.

Madame Rosseline Adrian rapporte que le conseil d'école a eu lieu le 10 novembre. Les prochains conseils sont prévus le 29 mars et 02 juillet. L'école compte cette année 94 enfants

- Le cycle piscine se déroulera de janvier à mars 2024, soit 10 séances. Elle insiste sur le besoin de parents accompagnateurs pour l'an prochain
- L'éveil musical a lieu tous les jeudis après-midi pour toutes les classes
- Une sortie a été organisée le 28 septembre Aux Baux de Provence, visite des carrières de lumière
- 17 novembre, représentation de la compagnie théâtrale La Naïve dans la salle des associations
- 15 décembre lecture de contes à la bibliothèque
- Goûter et repas de Noël le 22 décembre 2023
- Organisation d'une tombola
- Le loto aura lieu à Sannes mais la date n'est pas encore arrêtée
- Carnaval le 5 avril
- Kermesse en juin le 28 juin
- Séances de cinéma avec l'association Basilic diffusion
- Divers remerciements

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 19 décembre à 20h30

La séance est levée à 22h45

Géraud de Sabran-Pontevès
Maire d'Ansouis

Rossoline Adrian
1ère adjointe au Maire

